

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session Ordinaire

du 07 Octobre 2009

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mercredi 07 Octobre 2009 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,

ABSENTS EXCUSES:

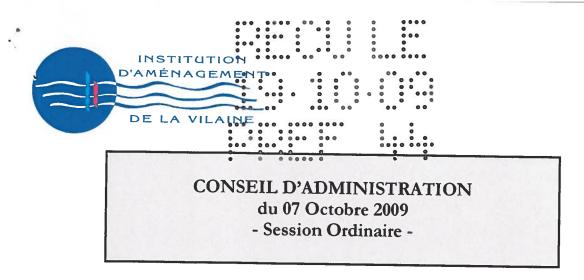
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



II- QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET DE PERSONNEL

7. - Actions migrateurs pour 2010 : demande de subvention

Les actions de suivi des poissons migrateurs sur la passe à poissons d'Arzal et de gestion de l'anguille sur le bassin versant, font chaque année l'objet des mêmes demandes de subvention. Ces demandes sont intégrées par la région Bretagne et l'Agence de l'eau parmi les actions « migrateurs » de la région Bretagne. Le vote du budget intervenant chaque année après le commencement des actions, les demandes sont envoyées trop tard par rapport aux calendriers imposés par les partenaires financiers.

En vue de faciliter cette année l'envoi dans les temps des demandes de financement, il est demandé au conseil d'administration de se prononcer, avant le vote du budget 2010, sur la poursuite en 2010 des actions :

- suivi scientifique des migrations de poissons au barrage d'Arzal, montant de l'action 30 000 €, financements extérieurs 80 %.
- gestion de l'anguille sur le bassin versant de la Vilaine. Montant de l'action 40 000€, financements extérieurs 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide la poursuite pour 2010 de ces actions de suivi des poissons migrateurs, aux conditions proposées.
- Sollicite de la Région Bretagne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les subventions accordées pour ce type d'actions.
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT

Yvon MAHE.

C.A. du 07/10/2009 - Délibérations